

# COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## AVEZ-VOUS TOUT PLANIFIÉ POUR VOS RÉNOVATIONS ?

Montréal, le 29 mai 2008 - Ajout d'un garage. Rénovation d'une cuisine. Remplacement des portes et fenêtres. Ou tout simplement installation d'un cinéma maison ou d'un foyer. Assurez-vous d'avoir un montant de garantie suffisant pour couvrir vos nouvelles acquisitions. Vous ne voudriez pas que vos beaux projets s'envolent en fumée.

### **Toujours informer son assureur**

Idéalement, mieux vaut tenir informé son assureur de la nature des travaux à venir ou en cours. Pourquoi? Lorsque vous assurez votre résidence, l'assureur prend notamment en compte son coût de reconstruction advenant un sinistre majeur comme l'incendie. Ainsi, on vous pose une série de questions pour mieux connaître les caractéristiques de votre propriété : sa superficie, son parement extérieur (brique, aluminium, vinyle, etc.), le type de plancher (bois franc, plancher flottant ou tapis?) ainsi que tout autre élément pouvant influencer son coût de reconstruction.

Toutes ces informations permettent à l'assureur de vous proposer une couverture qui reflète votre situation. Après vos rénovations, pensez à faire une mise à jour des protections à votre contrat d'assurance afin de profiter d'une couverture adéquate.

### **Ajout d'un poêle à bois : ne jouez pas avec le feu!**

Vous ajoutez un poêle à bois au sous-sol? Assurez-vous que l'installation soit conforme aux normes de sécurité et informez-en votre assureur. Ne négligez pas l'entretien de votre cheminée : plus du tiers des incendies résidentiels se déclarent dans un tel conduit. Enfin, vérifiez l'état de fonctionnement de vos détecteurs de fumée et songez à installer un détecteur de monoxyde de carbone.

### **Des rénos qui peuvent vous rapporter**

Certaines améliorations telles que la modernisation de la plomberie, de la toiture ou du système électrique peuvent même faire diminuer votre prime. En effet, le remplacement du vieux filage électrique et la mise à niveau de la plomberie réduisent d'autant le risque d'incendie et de dommages d'eau. L'assureur en prendra bonne note et pourrait vous offrir un rabais.

Enfin, il se peut que votre assureur veuille inspecter votre habitation, au terme des travaux, afin de s'assurer de la sécurité des nouvelles installations ou rénovations. C'est son droit. Ouvrez-lui gentiment la porte !

### **Inventaire des biens : un incontournable**

Les rénovations impliquent assez souvent l'ajout de mobilier ou d'autres biens comme un cinéma maison. Veillez à mettre à jour votre inventaire des biens, encore une fois pour vous assurer d'une protection suffisante en cas de sinistre. Le BAC offre gratuitement un outil développé pour cet exercice. Téléchargez-le ou commandez-le sans tarder.

**Une nouvelle piscine? N'oubliez-pas de l'assurer!**

Si vous planifiez installer une piscine, précisez-le à votre assureur afin de l'inclure dans votre contrat. Les piscine, spa, sauna extérieur et leurs accessoires doivent être protégés par un avenant spécial, soit une garantie additionnelle au contrat d'assurance habitation.

**Vous avez l'âme d'un auto-constructeur?**

Vous projetez de construire ou de rénover vous-même votre maison, sans entrepreneur? Vous comptez faire appel à la générosité et au talent de parents et amis pour réaliser le projet de vos rêves ? Avant de débiter les travaux, consultez votre assureur et demandez-lui de plus amples informations sur l'assurance de chantier.

**L'Xpress Infoassurance : bulletin gratuit**

Soyez informés des nouvelles sur la prévention et les assurances : des conseils pratiques pour vous aider dans votre quotidien. Inscrivez-vous gratuitement au bulletin mensuel *L'Xpress Infoassurance* : [www.infoassurance.ca/fr/bulletin.aspx](http://www.infoassurance.ca/fr/bulletin.aspx).

**Des questions?**

Vous n'avez qu'à visiter notre site Web au [www.infoassurance.ca](http://www.infoassurance.ca) ou contacter l'un de nos agents du Centre d'information sur les assurances en composant le 514 288-4321 (région de Montréal) ou 1 877 288-4321 (ailleurs au Québec).

**À propos du BAC**

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale de l'industrie de l'assurance de dommages. Ses sociétés membres fournissent près de 95% de l'assurance privée souscrite pour les habitations, automobiles et entreprises au Canada.

**Renseignements :** Alexandre Royer  
Conseiller en affaires publiques  
Téléphone : 514 288-1563 poste 232  
Tél. cellulaire : 514 953-0828